



Collectif
RIO+20

CONTRIBUTION DU COLLECTIF RIO+20 EN PRÉPARATION DU SOMMET DE RIO 2012

Cette déclaration du Collectif RIO+20 est le fruit du travail en commun d'une cinquantaine d'organisations françaises, ONG, mouvements sociaux et syndicats, réunis depuis un an pour soutenir une réflexion plus large sur le contenu et la préparation de Rio+20. Notre ambition est de porter, dans les négociations à Rio et au sein des manifestations plurielles de la société civile, des propositions pour des sociétés équitables et durables. En cette période cruciale pour l'humanité, il importe que la Conférence de Rio réunisse tous les gouvernements et organisations multilatérales au plus haut niveau et permette ce dialogue avec les citoyens.

Participant au sein des travaux du Collectif RIO+20 : 4D, ADOME, AEEOG, Agir pour l'environnement, AgriSud, Aitec-Ipam, Artisans du Monde, Association des Populations des Montagnes du Monde, Association Entreprendre Vert, Association française des Petits Débrouillards, Attac, CCFD-Terre Solidaire, Centre de Recherche en Sustainability Sciences de l'Université de Reims, CFDT, CFSI, CGT, Comité 21, CRID, ENERGIES 2050, Etudiants&Développement, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Fondation Sciences Citoyennes, Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, France Libertés, France Nature Environnement, Global Chance, Groupe de contact Genre et développement soutenable, HELIO International, IATEUR, IDD, IGAPURA, Institut Veblen, Ligue de l'Enseignement, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, Littocean, Marche Mondiale des Femmes-France, Mouvement Utopia, Orée, P'ACTES LOCAUX, RAC-France, RARE, REFEDD, Réseau Ecole et Nature, Réseau environnement et santé, Syndex, SYNERGENCE, UNAF, VECAM, VivAgora.

A l'international, ils soutiennent le texte : Canadian Earth Summit Coalition, ENDA Europe, Réseau Climat et Développement, Jeunes Volontaires pour l'Environnement

COLLECTIF-FRANCE.RIO20.NET

Téléchargez le texte dans sa version complète sur le site du Collectif Rio+20

1- UNE NOUVELLE VISION DU DEVELOPPEMENT POUR DES SOCIETES EN TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

La nécessité d'une transition visant l'amélioration de la qualité de vie de tous, en cohérence avec les limites de la planète est désormais posée, avec la volonté d'avancer vers de nouveaux modes de développement qui intègrent explicitement des objectifs économiques, sociaux, écologiques et culturels. Il s'agit d'un changement de civilisation qui passerait par la définition de nouvelles valeurs qui correspondent à un intérêt général, hissé au niveau de l'humanité toute entière et la reconnaissance de la diversité des sociétés. Ainsi, la Conférence de Rio en 2012 devra véritablement dégager une vision nouvelle du développement et de la prospérité, et en tracer les voies pour y parvenir, au Nord comme au Sud. Relever ces enjeux de taille nécessitera des transformations majeures, s'appuyant sur tous les échelons de la société, et sur une base démocratique solide. La fenêtre est étroite. La recherche de sortie des crises multiples qui se conjuguent actuellement et les choix de modèle de développement à faire, nécessitent une feuille de route pour l'horizon 2020, compatible avec les échéances et perspectives à plus long terme. La Conférence de Rio+20 devra ainsi s'ouvrir à deux enjeux majeurs :

- La transition écologique et sociale de nos sociétés, et donc de notre système économique et le passage à des sociétés post-pétrole, post-énergies fossiles et sobres en ressources naturelles;
- La construction d'une nouvelle gouvernance mondiale, fondée notamment sur la responsabilité des États et la consultation d'une société civile active, du niveau local à l'échelle internationale.

Elle doit aboutir à une feuille de route 2012-2020 qui précise les modalités de dialogue, le processus de décision et les moyens à mettre en œuvre.

2- LA GARANTIE DE PRINCIPES COMMUNS A L'HUMANITE DANS UNE DECLARATION DE RIO+20

Le Collectif RIO+20 demande que la Déclaration de Rio+20 assure comme principes fondamentaux :

- **Le respect des équilibres écologiques, une stabilisation du climat et une protection de la biodiversité** (marine et terrestre) à un niveau permettant :

- de garantir pour tous un accès à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation ;
- et d'éviter des désastres écologiques.

Cela passera par la construction de cadres locaux, nationaux, régionaux et mondiaux adéquats, fondés au niveau international sur le principe du multilatéralisme et sur celui d'une responsabilité partagée mais différenciée.

- **L'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités** à travers la réaffirmation des objectifs du millénaire pour le développement, la fixation de nouveaux objectifs pour la période post 2015 et des mécanismes de redistribution des richesses, avec des indicateurs et des moyens en cohérence ;

- **L'application effective de l'engagement par les pays développés d'allouer au moins 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement**, en priorisant les dons plutôt que les prêts ;
- **Le droit à l'alimentation** et à la souveraineté alimentaire pour tous, notamment par un soutien au développement de pratiques alternatives viables et pérennes telles que l'agriculture paysanne, familiale, biologique, l'agro-écologie et l'agroforesterie ;
- **Le respect des limites de la planète** - qui passe par une meilleure connaissance, mieux partagée, de ses ressources et de ses risques - par l'affirmation d'un principe de durabilité écologique et la définition de nouvelles obligations vis-à-vis des ressources ;
- **La reconnaissance des biens fondamentaux** (air, terre, eau, énergie) comme biens communs et leur gestion locale selon les principes démocratiques d'accès pour tous et de sobriété ;
- **La prévention des maladies chroniques** qui ne sont plus seulement un problème médical ou de santé publique mais aussi un problème de développement et une question politique ;
- **L'application du principe de subsidiarité** afin que les décisions soient prises à un échelon où les politiques intègrent au mieux les préoccupations économiques, sociales et écologiques et les intérêts des populations, et ceci dans des processus démocratiques qui mobilisent les citoyens, permettant ainsi une meilleure adéquation avec les besoins et une plus grande efficacité ;
- **L'enrichissement du principe 10 de la Déclaration de Rio-92** sur le droit à la transparence, l'accès à l'information, le besoin de comprendre des données complexes (techniques et scientifiques), la participation publique dans les processus de décision et l'accès à la justice, en s'appuyant sur les outils de communication et en répondant aux exigences démocratiques nouvelles, conformément à un processus ascendant ;
- **La reconnaissance de savoirs locaux et des différentes formes d'expertises scientifiques et citoyennes**, pour co-construire de nouvelles connaissances et compétences, en vue d'articuler la pensée et l'action, au niveau local et global, et de permettre la valorisation et le soutien institutionnel des expériences collectives déjà en cours, où se reconstruisent et se créent des formes de production, d'usage et de consommation territorialisées ;
- **La mise en œuvre des règles du Bureau international du travail sur le travail décent** et la création d'une protection sociale universelle ;
- **Le renforcement de la transparence des entreprises**, en particulier des groupes transnationaux, en matière fiscale, sociale et environnementale.

3- NOS ATTENTES SUR LES GRANDS ENJEUX DU MONDE, PRINCIPES ET PROPOSITIONS

Principe : un changement de paradigme

L'humanité devrait atteindre 8 milliards d'individus en 2030 et 10 milliards en 2050, l'essentiel de cette croissance ayant lieu dans les pays en développement, en zones urbaines. Il est possible de répondre de manière équitable et durable aux besoins alimentaires, énergétiques, sanitaires et autres (matériels et immatériels) d'une telle population, tout en préservant l'environnement. La condition est d'opérer un profond changement de paradigme et une remise en cause du modèle de surconsommation et d'accaparement des ressources par une minorité, afin de se diriger vers des sociétés de partage, fondées sur des principes de connaissance, de sobriété et de distribution équitable. Verdir une simple politique commerciale en ignorant la profondeur des inégalités, les crises financières, sanitaires, sociales et écologiques, la

complexité des écosystèmes et les interdépendances, n'apporterait qu'une solution partielle et, à terme, inefficace. Nous avons besoin d'une transition écologique et sociale s'appuyant sur des politiques de recherche et d'innovation adaptées et qui ne soient pas exclusivement orientées vers des intérêts privés. Nous avons aussi besoin que les entreprises prennent leur part dans ces évolutions en modifiant leurs modes de production, leur organisation du travail, leurs pratiques managériales.

Propositions pour la mise en œuvre :

- Rechercher la construction de sociétés durables conciliant recherche du bien-être pour tous à un usage raisonné, assurant la préservation de l'intégrité de la planète ;
- Renforcer les politiques nationales favorisant une plus grande égalité de revenus, une meilleure redistribution des richesses et une juste rémunération du travail ;
- Concevoir une économie de fonctionnalité qui favorise l'accès à la connaissance et l'usage pour tous de biens de consommation plutôt que la propriété personnelle et la surproduction ;
- Développer les circuits courts, notamment dans le domaine de l'alimentation et de l'énergie, et veiller à ce que les circuits longs garantissent une rémunération équitable des producteurs et aient un impact faible sur les ressources naturelles et sur l'environnement ;
- Développer les modes de consommations collectives, couplées avec des mesures d'efficacité énergétique et d'accès à l'énergie - de préférence renouvelable - pour tous, la protection des biens communs et la garantie de leur accès pour tous ;
- Préserver les biens communs et s'appuyer sur l'organisation de communautés d'usagers qui définiront des règles pour la préservation et l'accès aux biens naturels indispensables à la vie en dépassant des conditions de marché qui ne prennent pas en compte les exigences sociales, ni les contraintes environnementales ;
- Soutenir les partenariats entre les collectivités locales (dont la société civile et les gouvernements) afin de permettre une gestion des ressources naturelles et culturelles efficace, équitable et adaptée à la diversité des territoires ;
- Mettre en chantier une gouvernance territoriale à multiples niveaux, en considérant que la décentralisation se joue aussi avec la reconnaissance des rôles de la société civile ;
- Traiter de la gouvernance territoriale à multiples niveaux comme d'un chantier à ouvrir ;
- Donner, en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux, tels que l'alimentation humaine, en combattant l'accaparement des terres et la surexploitation des ressources naturelles ;
- Redéfinir et redistribuer les rôles sociaux des hommes et des femmes de façon égalitaire : parentalité, temps de vie, répartition des tâches, prise en charge des dépendances, soin aux autres et à la planète etc. Ceci implique une prise en charge par la société et les services publics, avec un partage équitable de ces travaux actuellement assurés presque uniquement par les femmes à titre gratuit.

Principe : revaloriser le rôle de la régulation

Il ne peut y avoir de réduction des inégalités et d'investissement économique en cohérence avec les objectifs de durabilité qu'avec la définition de nouveaux indicateurs de gestion de la planète, des institutions publiques, des entreprises et de représentation du bien-être économique et social, et avec la revalorisation de la fiscalité et de la notion d'investissement social et écologique.

Propositions pour la mise en œuvre :

- Recourir à un ensemble d'indicateurs pluriels au-delà du PIB, permettant la prise de conscience et la mise en œuvre de politiques concrètes et de principes contraignants partant des urgences absolues et vitales pour l'humanité ; soit, de façon non exhaustive, des indicateurs relatifs au climat, à l'empreinte écologique comme synthèse de plusieurs «excès» majeurs, à l'utilisation d'énergies renouvelables et de l'eau, au prélèvement de ressources non renouvelables, aux facteurs de désertification, à la consommation de matières cruciales en voie d'épuisement, à la pauvreté et aux inégalités les plus importantes, à l'échelle des revenus, aux rapports femmes-hommes, à l'accès à la santé et à l'éducation...
- Croiser les enseignements issus de l'expertise de praticiens avec la recherche scientifique, pour le suivi de mise en place des nouveaux indicateurs afin d'améliorer la qualité opérationnelle des réponses et la formation des jeunes adultes ;
- Soumettre les négociations économiques, commerciales et financières des institutions financières internationales au respect des normes sociales et environnementales établies par les Nations Unies ;
- Adopter au niveau mondial une taxe sur les transactions financières pour lutter contre la spéculation financière et rechercher d'autres financements innovants ;
- Eliminer les paradis fiscaux et judiciaires et la finance offshore ;
- Renforcer la responsabilité sociale et environnementale et le respect des normes dans un cadre juridique contraignant ; prendre des mesures permettant d'instaurer un échange automatique d'information fiscale entre les différentes juridictions des pays dans lesquelles les entreprises opèrent ;
- Inventer une nouvelle forme de comptabilité qui rende compte de la réalité de la performance globale des entreprises (économique, sociale, environnementale, gouvernance) pour que puisse être mesurée par toutes les parties prenantes internes et externes, la capacité de chaque entreprise à progresser vers un développement durable. Obtenir la mise en œuvre de ces nouvelles règles comptables au niveau international ;
- Soutenir et permettre le développement de l'économie sociale et solidaire au Sud et au Nord.

Principe : l'avancée démocratique pour une gouvernance renforcée

L'actuelle métamorphose de notre civilisation, profondément déstabilisatrice en ce qu'elle nécessite de dépasser les représentations antérieures, devra être corrélée à un approfondissement de la démocratie. Seule une avancée démocratique permettra d'accompagner et d'ancrer durablement les changements économiques et technologiques dans les mentalités et les modes de vie (sans se focaliser sur des promesses technologiques et en visant nos modes d'organisation). Ceci se traduit par une exigence d'information et de formation de l'ensemble des citoyens afin de partager cette nouvelle vision du monde, de modifier les comportements et surtout de gagner en capacité d'innovation et d'intervention dans la préparation des décisions. Ce renouveau de la place du processus démocratique dans la politique doit s'opérer à quatre niveaux : celui du citoyen, celui de la démocratie de proximité, au plan national et au plan supranational.

Propositions pour la mise en œuvre : citoyens et démocratie

- Entreprendre un important travail de pédagogie des savoirs permettant d'appréhender la complexité du monde, les incertitudes et les interactions entre échelles territoriales ;
- Valoriser les méthodes d'apprentissage centrées sur l'expérimentation, la contextualisation des savoirs, les pratiques coopératives ainsi que l'approfondissement des relations entre les humains et la nature ;
- Redéfinir les finalités éducatives en accord avec un projet durable et une démocratie de participation ;
- Engager un effort considérable en matière d'éducation et favoriser un meilleur accès à l'information et à la formation tout au long de la vie ;
- Instaurer une parité femmes-hommes dans les processus décisionnels à tous les niveaux ;
- Bâtir des politiques publiques fondées sur des processus transparents et démocratiques, via une participation accentuée des acteurs économiques, des structures de la société civile et des citoyens lors des phases d'élaboration, de décision, de mise en œuvre et d'évaluation.

Propositions pour la mise en œuvre : articulation des niveaux de décision

- Mettre en place des politiques et pratiques de démocratie participative réelles à travers la création d'espaces de dialogue public et de débats sur les visions d'avenir, les choix scientifiques et techniques, etc. ;
- Bâtir au niveau parlementaire des « Offices de la médiation scientifique et technique », et accroître la légitimité de leurs recommandations ;
- Renforcer les modes de gouvernance à l'échelle régionale en soutenant les liens économiques, sociaux et culturels ainsi que la construction de nouvelles formes de citoyenneté.

4- GOUVERNANCE MONDIALE

Rio+20 devra être le point de départ d'un cycle de négociations internationales pour la période 2012-2020, qui permette de relancer le multilatéralisme. Cela implique de :

- **fixer un mandat de négociation et un calendrier global ;**
- **créer une commission internationale de gestion du processus ;**
- **mettre en place un cycle annuel de négociations internationales.**

Principe : solidarité et responsabilité

L'évolution du monde, et en particulier le fait qu'avec la mondialisation, des décisions nationales ont des conséquences (environnementales et/ou sociales) bien au-delà des frontières, rend caduque une pratique des relations internationales, fondée sur les intérêts nationaux et les rapports de force. Or le système des Nations unies a certes atténué ceux-ci, ces fondements demeurent. Ce nécessaire multilatéralisme ne sera possible qu'une fois réunies des conditions primordiales : la conception de règles de décision qui garantissent une mise en œuvre effective, des perspectives de développement pour l'ensemble des pays et un soutien financier. La mutation de l'actuelle civilisation rend absolument indispensable de constituer, au-dessus des États, un cadre international juridiquement contraignant. Il s'agit pour la gouvernance du

développement durable de procéder par étape et de mettre en place à long terme un Conseil du développement durable.

Propositions pour la mise en œuvre :

- Mettre en place un nouvel organe exécutif pour le développement durable qui, à côté du Conseil de sécurité, assure la coordination de l'ensemble des agences et programmes des Nations unies, dans une perspective de développement durable. Cela pourra se faire à travers le renforcement du Conseil économique et social (ECOSOC) et la suppression de la Commission du développement durable ;
- Adopter la création d'une organisation des Nations unies pour l'environnement mentionnant que la nouvelle agence spécialisée, ayant des moyens (prévisibles et additionnels) et répondant devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, aura le pouvoir de se substituer aux activités, fonctions et ressources du PNUÉ et de les élargir ;
- Evoluer vers la mise en place d'un dispositif cohérent placé sous l'égide des Nations unies pour régler les différends économiques, sociaux et environnementaux ;
- Établir un cadre juridique contraignant permettant le suivi des engagements des Etats et des entreprises multinationales ;
- Instaurer une Charte des responsabilités universelles, pilier éthique, politique et juridique de la communauté internationale en appui à la réforme des institutions ;
- Faire évoluer le rôle des acteurs de la société civile engagés dans des pratiques citoyennes d'intérêt général « d'observateurs » à celui de « partenaires » dans les processus de concertation et de négociation ;
- Réformer les groupes majeurs issus de l'Action 21 ;
- Organiser des forums multi-acteurs articulés par filières et domaines.

Seule une parole forte, adossée à de nombreuses expériences et initiatives, exprimée devant le monde entier, relayée par les médias, sera à même de donner l'impulsion indispensable au changement de paradigme. Pour ce qui est de la relance du multilatéralisme, l'enceinte onusienne, seule représentative de tous les pays, est la plus appropriée.

Contact : Miriam GARCIA - mgarcia@association4d.org / +33 (0) 1 44 64 74 94

Pour télécharger le texte dans sa version complète et d'autres documents, allez sur le site du Collectif RIO+20 :

COLLECTIF-FRANCE.RIO20.NET